

La remonte de la cavalerie [suite]

Autor(en): **Muller**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **18 (1873)**

Heft (24): **Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse**

PDF erstellt am: **05.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-333455>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE DES ARMES SPÉCIALES

Supplément mensuel de la REVUE MILITAIRE SUISSE, n° 24 (1873).

LA REMONTE DE LA CAVALERIE.

Par M. le lieutenant-colonel fédéral MULLER. (*Suite.*)

Dans les temps tout-à-fait anciens, on livrait immédiatement aux régiments les chevaux de trois ans et demi, mais déjà en 1820 on reconnut le vice de cette manière de procéder, et l'on travailla à l'établissement de dépôts de remonte. Il ne serait pas sans intérêt de connaître un rapport du directeur général des haras, M. de Burgsdorf, en date du 3 septembre 1820. Il dit :

« Le vœu de M. le ministre de la guerre, de monter les régiments exclusivement de chevaux de quatre ans et demi, c'est-à-dire ayant acquis presque tout leur développement, est évidemment aussi celui de tout cavalier, car à trois ans et demi les chevaux sont encore impropres au service, et si on les livre à cet âge aux régiments, non-seulement leur entretien est très coûteux, mais le traitement auquel on les soumet, quelque soin que l'on y apporte, aura une influence fâcheuse sur leur développement, car si l'on se sert d'un cheval trop jeune, il sera arrêté dans sa croissance et cela occasionnera fréquemment des déformations des os, l'arcure des jambes de devant, l'ensellement ou des maladies d'yeux. Malgré toutes les dépenses on n'arrivera pas à un résultat répondant au but.

Si l'Etat veut s'assurer le grand avantage de pouvoir tirer du pays tous ses chevaux de cavalerie en les ayant les meilleurs possible, il est indispensable d'acheter la majorité des chevaux nécessaires à l'âge de trois ans et demi, surtout s'ils proviennent de petits propriétaires (paysans). Les agriculteurs de cette classe ont l'idée que l'on peut se servir de chevaux de cet âge et même plus jeunes; jamais on obtiendra d'eux de les conserver plus longtemps sans en tirer parti, ensorte que les chevaux de quatre ans et demi sont déjà forcés ou du moins ne répondent plus du tout aux exigences du service militaire. Et cependant le producteur demandera pour un cheval traité de cette façon, un prix plus élevé parce qu'il l'a nourri une année de plus, précisément à l'époque où les risques sont les plus grands. La marchandise est devenue plus chère et de qualité inférieure.

Le seul moyen pour parer aux inconvénients susmentionnés et pour atteindre le but proposé nous paraît être l'établissement de dépôts de remonte; nous fournissons ainsi à l'armée des bons chevaux du pays, robustes et durables, et dans notre opinion nous réaliserions des économies sensibles. »

Le 26 novembre 1820, le roi Frédéric-Guillaume décréta l'établissement de dépôts de remonte, et le 12 février 1821, le ministre des finances assigna au ministre de la guerre le domaine de Treptow sur la Rega pour y fonder le premier dépôt.

L'établissement donna de très bons résultats, et maintenant les dépôts sont au nombre de treize, qui sont :

Année de la fondation	Nom du dépôt	Annexes	Nombre des chevaux
1821	Treptow sur la Rega (Poméranie)	Neuhof, Gumminshof, Sukowshof	525
1822	Jurgaitschen (Lithuanie)	Beiershof, Lenkimen, Braktriken, Ragaischen	800
1822	Sperling (Lithuanie)	Wilhelmshof, Wolken, Bengheim	400
1823	Ragnit (Lithuanie)	Neuhof, Krakonischken, Neu- Gudgallen, Lobellen, Bambe et Nemonje	700
1826	Kattenau (Lithuanie)	Alt et Neu-Budupönen	600
1832	Bærenklaü (Brandebourg)	Wendemark, Vehlefan, Klein- Ziethen, Breifelang, Legebuch	550
1836	Brakupönen (Lithuanie)	Coselshof, Schurklauken Calbassen	500
1860	Wirnitz (Bromberg)	Karolewo, Pracz, Bialosliwe, Schleinitz, Muffling	525
1862	Ferdinandshof (Stettin)	Wilhelmsburg, Mühlenhof	400
1867	Hunersrück (Hildesheim)	Erichsburg, Rellichhausen Neuhaus	550
1868	Arendsee (Magdeburg)	Friedrichsmilde, Kaulitz, Konigshorst	500
1869	Pr. Mark. (Konigsberg)	Prathaiken	250
1872	Ulrichstein (Hesse)	Encore en formation	

NB. Le directeur des dépôts est actuellement en tractation avec la commune de Dillingen dans le grand duché de Baden, pour l'établissement d'un dépôt.

J'ai eu l'occasion de visiter 6 de ces dépôts, et je me fais un devoir et un plaisir de signaler la politesse et la prévenance avec laquelle les administrateurs :

M. le président Dallmer, à Hunsrück.

» » Jæckel, à Arendsee.

» » Casten, à Wirnitz.

» le conseiller Ramdohr, à Kattenau.

» » Ramschussel, à Brakupönen, et

» le président Wegely, à Jurgaitschen,

m'ont fait visiter leurs dépôts et m'ont donné tous les renseignements que j'ai pu désirer.

Chaque dépôt de remonte, qui se compose de plusieurs divisions, est sous la direction d'un administrateur, agriculteur expérimenté, connaissant bien l'élevage des chevaux et homme d'affaires habile. Il a la direction et l'inspection générale des chevaux, de l'administration et de la comptabilité, tout le personnel du dépôt, est sous ses ordres.

Pour la surveillance au point de vue sanitaire il y a un vétérinaire attaché à chaque division un peu considérable. Ces vétérinaires ont en général servi dans l'armée.

Sous leurs ordres un fourrageur-chef (Futtermeister) par division surveille les domestiques, fait la répartition du fourrage et assiste ré-

gulièrement à la distribution, à l'abreuvement, au pansage. C'est toujours un ancien sous-officier de cavalerie.

Chaque domestique a à soigner de 20 à 30 chevaux. Ils portent un uniforme et sont sous la discipline militaire.

Les domestiques qui ont mérité la confiance sont nommés infirmiers et ont la surveillance de l'infirmerie qui est jointe à chaque division.

Des inspecteurs agricoles sont adjoints à l'administrateur pour l'exploitation du domaine. Chaque division un peu importante est sous les ordres d'un de ces inspecteurs qui surveille les travaux, les ouvriers et les attelages, est chargé de l'administration des magasins, etc.

Tous ces employés ont droit à une pension.

Les dépôts sont tous inspectés deux fois par an par l'inspecteur des remontes, actuellement M. le lieutenant-général de Schön. Une de ces inspections doit se faire en automne après la fin des achats. Les commissions d'achat joignent à l'envoi de chaque cheval un acte d'origine détaillé, indiquant en même temps à quel corps le cheval est destiné. On distingue les catégories suivantes :

Gardes du corps.

Uhlans.

Hussards.

Institut militaire.

Artillerie, chevaux de selle.

Artillerie, chevaux de trait.

Et les chevaux de *prima plana* de cavalerie que l'on distingue par *p. ex. hussards I.*

Pour cette répartition on tient beaucoup moins compte de la taille que de la qualité. Parmi les grands chevaux, les plus beaux, les meilleurs sont attribués aux gardes-du-corps. On prend pour ce corps des chevaux adultes. On assigne aux cuirassiers des chevaux ayant la tête et le cou bien attachés, le dos court, une bonne assise de la selle, des épaules obliques et une allure régulière ; les chevaux qui ont les ganaches trop lourdes, le cou court et de l'irrégularité soit dans la structure, soit dans l'allure sont désignés comme chevaux de trait pour l'artillerie.

Pour les hussards on choisit parmi les petits chevaux, les plus légers, les plus ramassés avec une poitrine large, ceux qui ont le tempérament le plus vif et de bons aplombs ; ils forment en général dans les dépôts une bande ardente, mobile et capricieuse.

Les dragons et hussards ont les mêmes chevaux ; dans les dépôts ils sont tous désignés comme chevaux de hussards.

Les petits chevaux qui ont peu de tempérament, peu d'action, qui sont efflanqués et ont la respiration courte, sont désignés comme chevaux de selle de l'artillerie. On les considère comme simples machines de transport, ils ont peu de race et peu de valeur.

Les chevaux de taille moyenne, et en particulier ceux qui ne sont pas assez corsés pour les cuirassiers et sont cependant trop hauts sur jambes et n'ont pas le pied assez sûr pour les hussards, sont attribués aux uhlans. Ce sont donc en général des chevaux hauts, longs

et minces, qui ont de la race, mais provenant des premiers croisement. Chez eux la race corrige les vices de structure et ils rendent de bons services.

On envoie à l'institut d'équitation des chevaux de toutes tailles, mais bien conformés et qui peuvent justifier d'une provenance de race.

Les régiments de gardes sont toujours favorisés.

L'année de l'achat est gravée au moyen d'une marque à feu sur le côté gauche de l'encolure des nouvelles acquisitions et un numéro de contrôle, sur une plaque de métal, est fixé autour de leur cou par une courroie.

Tout le reste est inscrit provisoirement dans l'acte d'origine seulement.

La première visite de l'inspecteur des remontes sert de contrôle pour la commission d'achat.

A cette occasion on raie des contrôles les chevaux trouvés impropres au service, on révisé la répartition dans les corps et l'on ordonne les mutations, etc.

Le directeur des dépôts (actuellement M. le conseiller militaire Mentzel) inspecte chaque année au moins une fois les dépôts au point de vue de l'administration, de la comptabilité et de l'entretien des bâtiments.

Traitement des chevaux dans les dépôts.

A trois ans le cheval a atteint sa taille définitive, il a des formes pleines, mais ses os et ses tendons sont encore mous, ses muscles manquent de vigueur et ses nerfs de force. Pour son développement complet il lui faut encore au moins une année de soins, de bons traitements et une nourriture fortifiante.

Le particulier qui, trompé par les apparences, fait travailler son cheval trop jeune, en sera puni en le voyant ruiné avant l'âge.

Le but du séjour des chevaux dans les dépôts est par conséquent de leur donner une nourriture convenable et régulière, de leur laisser prendre leurs ébats librement sous la surveillance médicale, ce qui favorise leur développement et évite bien des causes de maladie.

Tous les jeunes chevaux qui changent de nourriture et de manière de vivre sont inévitablement atteints des maladies de jeunesse. Il y a des moments où les dépôts de remonte ressemblent plutôt à des hôpitaux vétérinaires. Mais comme les animaux sont toujours, aussi bien en santé que malades, sous la surveillance des hommes de l'art, les soins sont donnés à temps, la plupart des maladies prennent un cours favorable et les pertes sont peu nombreuses. Les régiments ont alors l'avantage d'être débarrassés de ces maladies et de pouvoir dresser les chevaux sans interruption.

A leur arrivée dans les dépôts, les chevaux sont inscrits d'après l'état dressé par la commission d'achat. On leur fixe immédiatement au cou leur numéro au moyen d'une courroie. Chaque convoi est gardé pendant quelque temps réuni dans une écurie à part et surveillé attentivement par le vétérinaire, crainte de maladies contagieuses. Une fois la quarantaine achevée, on les répartit dans les écuries selon l'arme à laquelle on les a assignés.

On compte qu'il faut à l'écurie 80 pieds carrés d'espace pour un

grand cheval et 70 pour un petit; on met ordinairement de quinze à vingt chevaux par écurie. On ne les attache pas, ils peuvent se promener librement, ce qui a l'influence la plus heureuse sur leur santé. L'exercice continuel développe les muscles et les tendons et l'on évite ainsi complètement les tares aux membres.

Une longue expérience a fait connaître que la forme la plus convenable pour une écurie était un carré de trente-cinq à quarante pieds de côté. Six écuries contenant donc de 150 à 200 chevaux, sont réunies dans un bâtiment. Pour un petit nombre de chevaux les bâtiments à 4 écuries sont préférables.

Au milieu on a ménagé un espace de 20 pieds de large, tenant toute la profondeur du bâtiment. Il est partagé en deux parties. Sur le devant est la chambre à fourrage, sur le derrière la chambre des domestiques et l'escalier pour monter au grenier. De la chambre à fourrage 2 portes conduisent dans les deux écuries contiguës, de là on passe dans les autres divisions. L'intérieur de chacune d'elles se rapproche le plus possible du carré, excepté dans le vieux dépôt de Kattenau, dont les bâtiments sont très-défectueux et où les écuries sont rondes. Elles occupent toute la profondeur du bâtiment, au milieu de chacune une colonne ronde soutient la toiture, à part cela l'espace est parfaitement libre et rien ne gêne les ébats des chevaux. Les cloisons entre deux écuries n'ont que cinq à huit pieds de haut, au dessus l'espace reste libre pour faciliter la circulation de l'air et maintenir l'égalité de la température. Les portes de communication sont au milieu de ces cloisons. Afin d'éviter les blessures on a soin que les parois, les crèches, les râteliers, les portes ne présentent aucune aspérité, telles que des angles vifs, des clous, etc. La ventilation se fait par les fenêtres et par un appareil particulier, établi dans la toiture.

Sur le devant, au milieu de chaque division, est une porte de 9 pieds de haut et d'autant de large. S'il fait chaud l'ouverture n'est fermée que par 3 traverses rondes. La porte en planches, à 4 battants, s'ouvre en dehors. Pour éviter que les chevaux ne se blessent les flancs en se précipitant en foule compacte pour sortir, les portes sont garnies de bouleroues en bois.

Devant le bâtiment est un passage d'au moins 12 à 15 pieds de large. Les enclos droit en face des écuries réunissent les habitants de deux ou trois compartiments, leurs entrées correspondent aux portes. L'espace devant la chambre à fourrage forme un passage qui sépare les enclos et sert aux communications.

Les enclos forment des carrés, aux coins arrondis, de cent pieds de côté. Ils sont entourés d'une palissade formée de forts pieux, réunis par de grosses traverses rondes. Les ouvertures sont fermées par des barres de bois. La fontaine est dans le passage central, les bassins sont le long des barrières, les chevaux peuvent donc boire librement sans sortir de l'enclos. Quand les chevaux sont échauffés par la course, on couvre les bassins.

La ration réglementaire est en hiver de 6 livres d'avoine, 10 livres de foin et 16 livres de paille, dont 4 livres sont hachées, 4 livres fourragées long et 8 livres sont mises en litière.

Dans les régiments en garnison, les rations sont les suivantes :

Ration forte,	9 1/2 liv.	d'avoine,	5 liv.	de foin,	7 liv.	de paille (1).
» moyenne,	8 3/4 »	»	5 »	»	7 »	»
» faible,	8 »	»	5 »	»	7 »	»

En route elles sont de :

Ration forte,	40 liv.	d'avoine,	3 liv.	de foin,	3 1/2 liv.	de paille.
» moyenne,	9 3/4 »	»	3 »	»	3 1/2 »	»
» faible,	9 »	»	3 »	»	3 1/2 »	»

Dans les dépôts la ration journalière est distribuée en 7 repas comme suit :

- 1) 6 heures, avoine et paille hachée.
- 2) 8 » foin 5 livres.
- 3) 11 » avoine et paille hachée.
- 4) 1 1/2 » Idem.
- 5) 3 1/2 » foin 5 livres.
- 6) 6 » Idem.

On fait la litière deux fois par jour, le matin et le soir, à raison de 4 livres par cheval.

On abreuve en hiver trois fois au moins.

Pour que les jeunes chevaux puissent prendre l'exercice en plein air qui leur est si salutaire, on les sort dans les enclos pendant un moment avant chaque repas ; dans le milieu de la journée ils y font un séjour plus prolongé.

Chaque domestique est chargé de l'entretien de 20 à 30 chevaux. Le pansage ne se fait naturellement pas avec beaucoup de soin.

Précédemment on mettait les chevaux en été au pâturage, on comptait qu'il fallait en moyenne trois arpents par cheval pour l'été. Dans les meilleures localités un arpent et demi pouvait suffire, dans les plus mauvaises il en fallait quatre ou cinq.

Maintenant on n'emploie plus le système du pâturage qu'à l'annexe Neuhaus du dépôt Hunesrück, qui est situé dans la forêt de Solingen, à la frontière du Hanovre et du Brunswick. Avant l'annexion du Hanovre à la Prusse, Neuhaus était un haras royal où on élevait les fameux chevaux blanc-luisant, isabelle et gris de souris qui servaient aux équipages de la cour. De cette époque datent de bons pâturages entourés de murs, ayant dans leur enceinte de nombreux bouquets d'arbres et une forêt à la lisière. On utilise encore cette organisation particulièrement avantageuse. Mais on a observé dans les derniers temps que la foulée des chevaux détruit trop de fourrage, c'est pourquoi on a renoncé à ce système. Toutefois, les chevaux des dépôts sont nourris pendant l'été exclusivement en vert, ils passent la plus

(1) En temps de paix on délivre :

1^o La ration forte : Aux généraux, à l'état-major, aux adjudants, à la cavalerie de la garde, à l'école de cavalerie, à l'artillerie à cheval de la garde, aux cuirassiers, aux chevaux de trait de l'artillerie et du train, à la gendarmerie, à l'intendance ;

2^o La ration moyenne : Aux uhlans de la ligne et de la landwehr ;

3^o La ration faible : A tous les autres corps de troupes, officiers, médecins et employés non mentionnés ci-dessus.

En temps de guerre on ne distingue que la ration forte et la ration faible, cette dernière n'est donnée qu'aux chevaux d'officiers d'infanterie, des médecins et des employés de l'administration. — *Réd.*

grande partie de la journée dans les enclos, où ils jouissent du plein air et peuvent se nourrir en liberté, l'herbe fauchée est mise en tas le long des barrières où ils peuvent en manger à leur fantaisie.

Nous avons indiqué plus haut que le séjour des chevaux dans les dépôts devrait être considéré comme une espèce de quarantaine, dans laquelle ils devraient subir les maladies de jeunesse sous la surveillance et les soins d'hommes de l'art, pour entrer ensuite dans les régiments avec des muscles, des tendons et en général tous les organes bien développés et par conséquent moins sujets aux maladies.

On pourrait en conclure que les pertes dans les dépôts sont considérables, parce que les jeunes chevaux sont plus exposés aux maladies que les adultes. Cela n'est pourtant pas le cas, ainsi que l'on peut s'en assurer par le tableau ci-dessous :

Pertes des dépôts de remonte de 1860 à 1870.

Années.	Nombre total.	Nombre des dépôts.	En p. %.
1860	3927	129	3,29.
1861	4254	82	1,92.
1862	4125	111	2,66.
1863	4154	97	2,37.
1864	4214	95	2,25.
1865	4240	97	2,28.
1866	4402	114	2,56.
1867	4886	166	3,39.
1868	5282	136	1,57.
1869	5622	126	2,24.

Frais d'entretien des chevaux dans les dépôts.

Années.	Nom du dépôt.	Nombre des chevaux.	Prix par cheval.
1821—1869	Treptow	23140	fr. 158 25
1822—	» Jurgaitschen	32120	136 75
»	» Sperling	14399	150 —
1823—	» Ragnit	26428	155 50
1826—	» Kattenau	19654	139 50
1832—	» Bærenklau	17386	223 75
1836—	» Brakupœnen	11516	179 80
1860—	» Wirnitz	3277	279 50
1862—	» Ferdinandshof	2217	397 60
1867—	» Hunesrück	1028	280 60
»	» Arendsee	295	417 —
1869	Pr. Mark	31	145 50

La position géographique et la nature du sol des dépôts, ainsi que le taux des journées et les conditions d'amodiation exercent une influence notable sur les prix d'entretien. Plus un dépôt est ancien, plus le prix des fermages est élevé. Il y aussi une grande différence entre les baux conclus depuis vingt ans et plus, et ceux qui ont été conclus depuis 1860, qui naturellement sont beaucoup plus élevés. Dans nos circonstances nous devrions plutôt nous baser sur ces derniers prix.

La remise des chevaux aux troupes a toujours lieu en été ou en automne. L'époque en est toujours fixée longtemps d'avance, en sorte

que l'administrateur peut prendre toutes les mesures qu'il juge convenables pour pouvoir livrer les chevaux en bon état d'entretien, sains et exempts de tares. Pour éviter qu'ils n'aient à souffrir du changement de régime en passant de la nourriture en vert au fourrage sec, on les habitue à leur nouveau régime pendant les derniers 8 jours en mélangeant à leur herbe du foin et de l'avoine en augmentant graduellement la proportion de ces derniers.

Dans la plupart des dépôts c'est l'inspecteur qui procède à la remise des chevaux ; s'il est empêché il se fait remplacer par la commission d'achat. Pour la réception chaque régiment envoie un officier et le nombre d'hommes nécessaires. On ne réunit le même jour que des détachements du même corps. On forme des lots de chevaux du nombre nécessaire pour chaque régiment, ces lots sont tirés au sort. Des chevaux impropres au service ou qui ont reçu des tares dans les dépôts ne sont pas mis dans les lots ; on les raie du contrôle et on les vend au plus offrant. Ces chevaux sont ordinairement utilisés pour le service agricole des dépôts.

Une fois dans les régiments, les chevaux sont considérés encore pendant un an et demi comme remotes ; mais ils sont immédiatement répartis entre les escadrons. C'est là qu'ils sont dressés. En eux repose l'espoir de l'escadron. C'est en général le commandant lui-même qui s'en occupe, ou du moins il n'en remet la surveillance qu'à un de ses meilleurs officiers. Le dressage est confié à de bons sous-officiers ou à des cavaliers habiles, instruits spécialement dans ce but. On y procède méthodiquement et sans hâte. La cavalerie prussienne a depuis longtemps fait l'expérience que lorsqu'un cheval a été dans sa jeunesse dressé à fond avec douceur et méthode, il peut rendre de bons services pendant un temps beaucoup plus long. Pendant la première année les remotes sont montées avec beaucoup de ménagement, ce n'est que dans le dernier hiver que l'on achève le dressage. Au bout d'un an et demi ils sont incorporés dans les escadrons et sont alors propres à tous les services.

J'en viens maintenant à la réponse aux questions qui m'avaient été posées :

Ad. A. Les chevaux du nord de l'Allemagne conviennent-ils à nos besoins, tant civils que militaires, ou devons-nous préférer les races anglaises, hongroises, etc. ?

L'emploi que les Allemands ont fait de leur cavalerie dans la dernière guerre a démontré d'une manière évidente l'excellente qualité de leurs chevaux. Ces animaux ont prouvé qu'ils possédaient toutes les qualités d'un bon cheval de selle, et supportaient aisément les influences climatériques, les privations et le manque de soin.

Les chevaux du nord supportent bien plus facilement les fatigues et la mauvaise nourriture que ceux du sud ; ce fait a été prouvé par l'expérience d'une façon si concluante, que les états du sud ont renoncé à acheter leurs chevaux de remonte dans le pays, et les tirent actuellement de Prusse.

Si nous comparons la race allemande avec d'autres très réputées, comme la race anglaise, nous voyons que la première est de beaucoup préférable comme cheval de guerre. Nous reconnaissons volon-

tiers les qualités des chevaux anglais, surtout des pur sang, pour les croisements et comme cheval de course, mais ils conviennent beaucoup moins pour le service militaire. Ils sont trop nerveux, exigent trop de soin et ne sont pas assez robustes. Ils ne supporteraient pas les fatigues de la guerre, les bivouacs prolongés sous la pluie et le vent avec des rations insuffisantes et de mauvaise qualité.

Le cheval hongrois est dur, rustique, sobre, il supporte bien la fatigue, il a des os et des muscles de fer, il conviendrait donc bien pour un cheval de guerre, surtout pour la cavalerie légère. Mais la façon dont il est élevé le rend ordinairement craintif, défiant, souvent même vicieux, il est difficile à dresser, il est en général plus petit que le cheval du nord et trop léger pour la grosse cavalerie.

Au point de vue agricole le cheval du nord mérite aussi sans contredit la préférence.

Ad. B. Quelles sont les provinces qui fournissent les races répondant le mieux à nos besoins ?

Tous les régiments reconnaissent d'après l'expérience de la dernière campagne que les meilleurs chevaux sont toujours ceux qui ont de la race. Les chevaux provenant des étalons royaux ou d'autres producteurs de race ont toujours fait preuve de plus de solidité, de légèreté, de souplesse et de durée. Les chevaux de race se distinguent par un sang vif, des tendons rigides, des muscles puissants et un sabot solide, mais souvent ils sont d'une sensibilité exagérée, ils manquent d'harmonie dans les formes et dans les allures et ont fréquemment l'estomac délicat.

Dans le régiment des hussards de Thuringe, n° 12. on pose en principe que « plus un cheval a de sang de race dans les veines, surtout si c'est du sang arabe, et meilleur il est. » Le cheval commun manque de mobilité et de flexibilité, les tendons sont mous, les muscles gros et les formes lourdes.

On trouvera donc les meilleurs chevaux dans les provinces où dès longtemps on a introduit des chevaux de race, surtout si dans l'élève on n'a pas considéré la race seule, mais si l'on s'est préoccupé de l'harmonie des formes et de la structure normale du cheval.

Sous ce rapport c'est la province de la Prusse orientale qui tient le premier rang. Tous les rapports de la dernière campagne prouvent que les régiments montés sur des chevaux de cette province étaient capables d'endurer les fatigues les plus prolongées. Ces chevaux ont une force et une solidité extraordinaire. Mais aussi c'est dans la Prusse orientale que l'on s'adonne depuis le plus longtemps à l'élève rationnelle des chevaux. C'est aussi cette province qui en possède le plus grand nombre, 540,721 têtes sur 3,090,960 habitants ou 477 par mille carré. Elle en fournit annuellement 3000 à l'armée, tous de bonne qualité.

Cette supériorité provient essentiellement de l'influence du haras central de Trakehnen qui subsiste depuis des siècles, et des haras provinciaux de Lithuanie qui en reçoivent les produits.

C'a été pour moi, amateur passionné des chevaux, une vive jouissance de visiter et d'étudier cet établissement, vraiment modèle, sous la conduite si obligeante du directeur, M. le colonel de Dassel,

de voir ces magnifiques animaux, de prendre connaissance de leur généalogie jusque dans les temps les plus reculés. Je serai toute ma vie reconnaissant du plaisir que M. le colonel de Dassel m'a procuré. Je voudrais rapporter ici quelque-uns de mes souvenirs, mais cela me porterait trop loin. Je me contente de donner la composition du haras central de Trakehnen et des haras provinciaux de Trakehnen, Insterburg et Gudwallen, me réservant de communiquer plus tard à mes camarades quelques notes sur les haras du nord.

Nom des dépôts de juments et poulains	Etalons		Juments		Poulains mâles nés en					Poulains femelles nés en				Chev. de selle	Total	
	réglé	effectif	réglé	effectif	1868	1869	1870	1871	1872	1868	1869	1870	1871			1872
1. Trakehnen	15	18	70	69	4	3	2	1	22	4	3	2	1	22	4	236
2. Bajorgallen			50	53		10	22	14	20		22	13	10	12	14	167
3. Gurdshen			80	79		18	14	22	18	4	22	20	24	34	254	
4. Kalpakin			60	58		13	26	17	13	10	10	9	17	19	169	
5. Guddin			40	37		10	11	13	5	14	14	13	7	18	128	
6. Achetés pr le serv. du domaine						3	7	9	10	1	3	2	2	2	37	
Total,	15	18	300	296		68	97	88	88	73	68	82	109	4	991	
Les chevaux sont répar-																
tis comme suit :																
1. Trakehnen		18		71					22	2				24	4	141
2. Bajorgallen				53					20					14		87
3. Gurdshen				76										34		110
4. Kalpakin				55					13				17	19		104
5. Guddin				35					5				7	18		65
6. Danszkehnen				3			6			69	22					100
7. Burgdorshof											22	34				34
8. Birkenwalde											20	24				44
9. Tankenischken											26					37
10. Jonasthal				3		1	10		28	2						100
11. Jodslanken						67	60									60
12. Matischkehnen							21	88								109
Total,	18	18	296	296		68	97	88	88	73	68	82	109	4	991	

Haras provinciaux de Lithuanie :

	Étalons reproducteurs.		Chevaux de selle.	
	Réglementaires.	Effectifs.	Réglementaires.	Effectifs.
1° Trakehnen	84	84	4	4
2° Gudwallen	86	86	2	3
3° Insterburg	82	82	3	3
4° Jonasthal	50	4	—	—
	<hr/> 302	<hr/> 256	<hr/> 9	<hr/> 10

(A suivre).

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

France. — Le procès Bazaine, après une série de dépositions et confrontations qui n'ont pas toujours offert un attrait proportionnel à leurs dimensions, est maintenant arrivé à son terme. Nous prendrons la liberté de résumer quelques séances intéressantes au point de vue des opérations en général, — et nous sommes loin de le regretter, — plutôt qu'à celui de la cause elle-même.

Les audiences des 31 octobre, 1^{er} et 3 novembre ont été de celles-là. On a entendu de nouveau le général Coffinières, qui, agacé des taquineries du commissaire du gouvernement, a fini par lui répondre : « On voit bien que vous ne connaissez pas le terrain. »

Puis le colonel Magnan a été appelé. Serré de près par le duc d'Aumale, il a été finalement convaincu d'avoir fait peu d'efforts pour franchir la distance de Thionville à Metz et rentrer dans cette dernière place. L'opinion semble maintenant fixée sur le compte de cet officier, plein d'intelligence et de bravoure, mais d'une prodigieuse légèreté.

Sont venus ensuite les colonels d'état-major Lewal et d'Andlau, aujourd'hui ardents accusateurs du maréchal Bazaine, après avoir compté, M. Lewal surtout, parmi ses collaborateurs intimes. Les interrogatoires se sont alors animés. Bazaine a énergiquement nié avoir reçu avant le 30 une dépêche de Mac-Mahon, que son aide de camp Lewal prétend être arrivée le 23. Dans le cours d'un long réquisitoire contre son ancien chef, ce colonel a trouvé moyen de s'attribuer glorieusement la paternité des dispositions de sortie du 26 août, c'est-à-dire de la plus déplorable élucubration qui soit jamais sortie d'un cerveau d'état-major et qui, par paresse ou par légèreté, servit encore telle quelle pour la tentative du 30. En revanche le colonel d'Andlau, sur une interpellation pressante de M. Lachaud, a dû se reconnaître l'auteur d'un violent pamphlet anonyme contre le maréchal Bazaine, utilisé comme principal canevas par l'acte d'accusation. Pauvre France ! Avoir eu, en de telles circonstances, de tels états-majors, cherchant la *gloire* en brochures et réclames plutôt que dans l'accomplissement de leur tâche !

L'audience du 4 novembre a été piquante. Le colonel Stoffel, bien connu par ses rapports d'attaché militaire à Berlin, a trouvé étrange qu'on le suspectât d'avoir trop négligé des dépêches qui lui furent remises au quartier-général de Mac-Mahon, où il avait le service des renseignements. Il s'est fâché et laissé aller contre le général Rivière à de vives paroles qu'il refusa de retirer. Cette attitude lui valut un procès-verbal d'inconvenance, qui vient de se traduire par trois mois de prison, et des réserves du commissaire du gouvernement sur la question de détournement de dépêches officielles.

Le 5 novembre M. le comte de Palikao a jugé bon de développer son fameux plan imposé des Tuileries à l'armée de Châlons et qui conduisit si bien celle-ci dans le gouffre de Sedan. Le brave vainqueur des Chinois n'en veut pas démordre. Sa conception était parfaite, l'exécution seule a fait défaut. L'armée de Châlons devait marcher plus vite ; d'abord sur Verdun, puis, par suite de nouveaux ren-